

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 mars 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GARRIGUES (représenté par Mme ROLLIN), Mme LE GRAND (représentée par Mme TOLLOT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (2) M. GOBILLOT, M. PERRON

Date de convocation : 27 février 2008

Délibération n° : 17-2008

Objet : CLSH Balzac – règlement intérieur

Par délibération du 27 juin 2006, le Conseil d'Administration du CCAS a adopté le règlement pour le CLSH du Centre Social Balzac, identique à celui adopté par le Conseil Municipal de Dijon le 26 juin pour les autres CLSH.

Le Conseil d'Administration décide d'adopter un nouveau règlement modifiant :

- 1) la dénomination, le Centre de Loisirs Sans Hébergement devient un Accueil de loisirs extra-scolaire ;
- 2) l'âge des enfants qui était compris de 4 à 16 ans passe de 4 à 13 ans. Au-delà de cet âge, les enfants sont intégrés dans des actions jeunes ;
- 3) l'article 7 qui précise les tarifs appliqués depuis le 26 avril 2005 pour le CLSH Balzac sur la base du taux d'effort. En effet, la rédaction de l'article 7 du précédent règlement est erronée.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 MARS 2008



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DIS : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 2

RECEVÉ LE

5 MARS 2008